

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
11 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :

**06. COMMISSION  
COMMUNALE POUR  
L'ACCESSIBILITE AUX  
PERSONNES  
HANDICAPEES.  
CREATION ET  
COMPOSITION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le 01.10.2020

ID : 659-215904004-20200918-809202006/AK-DE \*



L'an deux mil-vingt, le dix-huit SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – FLAMENT Laetitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. COUSYN Sébastien – M. DELFLY Jean-Louis **donnant procurations respectives à** Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme CAPPELLE Christiane – M. BAUDRY José.

**ABSENTE :** Mme BOUVET Margaret.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Celle-ci fut créée pour la commune lors du conseil municipal du 10 décembre 2009

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Suite au renouvellement de l'assemblée, et sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

➤ fixer la composition comme suit :

- Un collège d'élus composé de 8 membres (6 membres du groupe majoritaire et 1 membre de chaque groupe minoritaire), et le Maire en qualité de président de droit ;

- Un collège composé de représentants d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées. Les membres de ce collège seront au nombre de 4 et seront désignés ultérieurement après avis d'appel à candidatures.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le 01.10.2020

ID : 059-215904004-20200918-20092020001-AK-DZ



.../...

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020 :**

**06. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES. CREATION ET COMPOSITION.**

➤ désigner pour le collègue d'élus, après avoir accepté à l'unanimité le vote à main levée :

- Monsieur José BAUDRY
- Monsieur Hervé MORVAN
- Monsieur Soarey Idriss SÉRÉ
- Madame Sandra PLÉ-BOULENGUER
- Monsieur Jean-Louis DELFLY
- Madame Nadine MARMINION
- Monsieur Bernard LORIDAN
- Madame Laëtitia FLAMENT

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.